



Communiqué de Presse

Transfert de l'activité du CargoCenter

Accord global signé : Les emplois, les conditions de travail et les existences des salariés sont garantis

Luxembourg, le 21 décembre 2023 – Fin mai 2023, Luxair avait décidé de ne plus participer à la soumission concernant les licences pour le « Ground handling cargo ». Par conséquent, les 1.200 salariés du CargoCenter ont dû vivre un calvaire énorme de 7 mois avec des incertitudes et inquiétudes quant à la pérennité de leurs emplois et conditions de travail. Après de nombreuses démarches des syndicats dont notamment de multiples rencontres avec toutes les parties impliquées et l'organisation d'un piquet de protestation en date du 29 septembre 2023, un accord global dans l'intérêt de tout le personnel du CargoCenter a enfin pu être dégagé.

Le 21 décembre 2023, les syndicats LCGB, OGBL et NGL-SNEP ont signé un accord avec les directions générales de Luxair et Luxcargo Handling concernant le transfert du personnel du CargoCenter de Luxair vers Luxcargo Handling suite à l'attribution des licences pour la fourniture des services de « Ground handling cargo ».

L'accord global signé prévoit ce qui suit :

- 1) Les salariés transférés chez Luxcargo Handling bénéficieront d'une garantie d'emploi. En cas de sureffectif éventuel, aucun licenciement pour raison économique n'aura lieu et le cas échéant Luxcargo Handling s'engage à négocier un plan de maintien dans l'emploi (PME) avec les syndicats contractants.
- 2) Une convention collective individuelle pour Luxcargo Handling sera conclue sur base de la convention collective de Luxair garantissant la sauvegarde des droits et acquis des salariés dès la date du transfert du personnel.
- 3) Une représentation du personnel adéquate sera garantie dès le transfert du personnel afin de pouvoir accompagner le transfert des salariés.
- 4) Un accord quant aux accords existants et les avantages extra-légaux spécifiques au personnel Luxair pour les salariés transférés a pu être trouvé.

Il s'agit d'un bon accord global puisque les points ci-dessus répondent aux inquiétudes et incertitudes du personnel du CargoCenter et représentent une amélioration substantielle par rapport aux dispositions de la loi en matière de transfert d'une activité.

C'est uniquement grâce à la persévérance des syndicats avec le soutien permanent du personnel lors des différentes actions syndicales et manifestations que cet accord global a pu être obtenu.

L'accord global conclu avec Luxair et Luxcargo Handling fait preuve d'une reconnaissance du travail sans faille réalisé jusqu'ici par le personnel du CargoCenter en garantissant la pérennité de leurs emplois, leurs conditions de travail et leurs existences.

Contact : **Paul de ARAUJO, Secrétaire syndical LCGB**
Tél. : **+352 49 94 24-234**
GSM : **+352 691 733 002**
E-mail : pdearaujo@lcgb.lu

Michelle CLOOS, Membre du Bureau exécutif de l'OGBL
Tél. : **+352 54 05 45 369**
GSM : **+352 621 323 650**
E-mail : michelle.cloos@ogbl.lu

Antonia FERNANDES, Juriste du NGL-SNEP
Tél. : **+352 37 99 81**
GSM : **+352 691 885 026**
E-mail : antonia.fernandes@ngl-snep.eu